

1 Cour pénale internationale.
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*
4 *Gombo* - n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki
7 Mercredi 1^{er} février 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 35*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte. Veuillez vous asseoir.
12 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Madame le Président, Mesdames les
13 juges, nous sommes en audience publique.
14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous... Bonjour.
15 Monsieur le greffier, veuillez, s'il vous plaît, citer l'affaire.
16 M. LE GREFFIER (interprétation) : Situation en République centrafricaine, affaire
17 *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, référence de l'affaire ICC 01/05-01/08.
18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.
19 Bonjour à tous. Bonjour à l'équipe de l'Accusation, bonjour aux représentants
20 légaux des victimes, à l'équipe de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo.
21 Bonjour à nos interprètes et à nos sténotypistes.
22 Nous allons poursuivre la déposition du témoin 0045, et nous allons siéger,
23 comme hier, de 9 h 30 à 16 h 30, si nécessaire.
24 Je vais demander maintenant au greffier d'audience de passer à huis clos afin que
25 l'on puisse faire rentrer le témoin dans le prétoire.
26 (*Passage en audience à huis clos à 9 h 37*)
27 (Expurgée)
28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 *(Passage en audience publique à 9 h 39)*

7 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le
9 témoin.

10 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame le Président.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous espérons que vous
12 avez pu vous reposer, avoir une bonne nuit, que vous vous sentez bien et que
13 vous vous sentez prêt à poursuivre votre déposition.

14 LE TÉMOIN : Oui, en effet, je... je suis prêt.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je tiens
16 à vous rappeler que vous êtes toujours sous serment ; vous comprenez cela ?

17 LE TÉMOIN : Oui, je le comprends.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je dois aussi vous rappeler
19 que vous bénéficiez de mesures de protection ; elles vous ont été accordées par la
20 Chambre dans le but de protéger votre identité.

21 Je ne vais pas répéter les consignes, mais je tiens juste à vous rappeler qu'il ne
22 convient pas de fournir des informations qui pourraient dévoiler votre identité
23 dans le cadre d'une audience publique. Il faudra passer à huis clos partiel, comme
24 nous l'avons fait lors de ces deux derniers jours.

25 Vous comprenez aussi cela, n'est-ce pas ?

26 LE TÉMOIN : Oui, je le comprends.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

28 Je... Maintenant, je rends la parole à M^e Haynes.

1 Bonjour, Maître Haynes, vous avez la parole.

2 M^e HAYNES (interprétation) : Bonjour, Mesdames les juges, bonjour à tous.

3 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

4 PAR M^e HAYNES (interprétation) :

5 Q. Et bonjour, Monsieur le témoin.

6 LE TÉMOIN :

7 R. Bonjour.

8 Q. Je vais commencer à vous poser quelques questions sur... quelques questions
9 personnelles à propos de vous, et bien entendu, je vais demander à Mme le
10 Président de passer à huis clos partiel.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Pouvons-nous passer à huis
12 clos partiel ?

13 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 41*)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 4 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 5 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 6 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 7 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 8 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 9 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 10 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 11 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 12 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 *(Passage en audience publique à 10 h 15)*

7 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
8 le Président.

9 M^e HAYNES (interprétation) :

10 Q. Pepe Kale, qui est-ce ?

11 LE TÉMOIN :

12 R. Pepe Kale, c'est un... c'est un artiste musicien.

13 Q. Est-ce que vous pouvez chanter l'article 15 ?

14 R. Je ne suis pas un chanteur, je ne suis pas un musicien, donc, je n'ai jamais chanté
15 de ma vie, et ce n'est pas ici, à la Cour pénale internationale, que je vais
16 commencer une carrière de musicien.

17 Q. Mais vous avez entendu la chanson de Pepe Kale, article 15, n'est-ce pas ?

18 R. Oui, je crois avoir entendu... je crois avoir entendu cette chanson.

19 Q. Et c'est ce que représente l'article 15, n'est-ce pas, une... une chanson populaire ?

20 R. Oui, c'est une chanson populaire et... qui disait effectivement que, dans une
21 situation difficile, les gens devaient apprendre à se débrouiller, et... et finalement,
22 les soldats, dans des conditions difficiles, ils ont appliqué aussi l'article 15, en
23 disant qu'il faut se débrouiller pour survivre dans un environnement très, très
24 difficile. Et... Et là, cette application s'est révélée négative, parce que ce qui est
25 important, ce n'est pas le concept, c'est l'application qu'on fait d'un concept.

26 Et cette application qui a été faite sur le terrain par des hommes armés en difficulté
27 d'approvisionnement, de survie, et... ça s'est répercuté négativement sur les
28 populations civiles. C'est ce qui importe.

1 Que Pepe Kale ait chanté l'article 15, que l'on ait appliqué ses préceptes,
2 maintenant, pour vivre sur le dos de la population, pour poser des actes qui ont eu
3 des conséquences incalculables sur la vie de milliers des êtres humains, je crois
4 que là, on passe du domaine musical, du domaine des chansons, à un domaine
5 beaucoup plus réel, celui de la vie des êtres humains.

6 Je pense que quand Pepe Kale a chanté, ce n'était pas pour que... qu'on s'en prenne
7 aux êtres humains ; il n'avait pas, certainement, cette intention, mais lorsque cela a
8 été appliqué dans un contexte précis, dans un environnement précis et... les
9 conséquences ont été désastreuses.

10 Q. Mais vous n'avez jamais enseigné l'article 15 en tant qu'éducateur politique,
11 n'est-ce pas ?

12 R. À moins que vous ayez peut-être des éléments, moi, je ne pouvais pas me
13 permettre de donner un enseignement sur l'article 15 ; je ne l'ai jamais fait.

14 Q. Et l'idée qu'il faut se débrouiller, l'idée qui vient de la chanson, est-ce qu'elle
15 était diffusée sur « toute » l'éventail politique ? Pepe Kale n'était pas affilié au
16 MLC, n'est-ce pas ?

17 R. Oui, justement, Pepe Kale n'a jamais été affilié au MLC, mais ceux qui ont... sur
18 le terrain, quand les militaires se sont retrouvés en difficulté et qu'ils se sont lancés
19 à la débrouillardise, ils ont qualifié les actes qu'ils posaient pour survivre dans un
20 environnement hostile. Ils ont qualifié cela sous le nom codé d'article 15. Est-ce
21 qu'ils ont tiré ça de Pepe Kale ? Ça, je ne sais pas. Est-ce que l'idée leur... leur est
22 venue et même, de considérer que ce mode de survie, dans des conditions
23 difficiles, découlait d'un langage codé qu'on appelle article 15 ? Ça, je ne sais pas.

24 Je n'ai pas appris qu'ils aient dit que ces... qu'ils posaient ces actes en référence de
25 la chanson de Pepe Kale.

26 Q. Est-ce que des soldats du... FDFL (*phon.*) se débrouillaient comme ils pouvaient
27 sur le terrain, d'après ce que vous savez ?

28 R. Je ne sais pas. Je n'ai... Je n'ai pas eu à travailler avec les soldats de l'AFDL ; je

1 n'ai jamais participé à des activités avec des soldats de l'AFDL pour savoir ce que,
2 eux, faisaient.

3 Je sais tout simplement qu'à un certain moment, comme la... les... l'AFDL était
4 venue avec les soldats rwandais, et que me trouvant à Kisangani, il y avait des
5 actes perpétrés par des soldats rwandais qui... qui apparaissaient des actes très
6 « répréhensifs » pour la population civile, et cela provoquait un sentiment
7 anti-Rwandais, et que lorsque le président Laurent-Désiré Kabila avait renvoyé les
8 soldats rwandais, il avait justifié, entre autres, le fait que les troupes rwandaises,
9 au Congo se comportaient en terrain conquis. Ils n'avaient pas de respect pour la
10 population ou pour leurs biens. C'est ce que j'avais appris en suivant son interview
11 pour justifier le fait qu'il avait décidé à ce que les troupes rwandaises puissent
12 rentrer chez elles. Mais moi, personnellement, je... je n'ai jamais eu à travailler avec
13 les troupes de l'AFDL.

14 Q. Alors, pouvons-nous présenter les choses comme suit : il y avait donc une
15 attitude qui existait, des troupes sur le... sur le terrain. Elles devaient se débrouiller
16 par elles-mêmes, et (Expurgée)
17 pour qu'elles ne se comportent plus de cette façon ; est-ce exact ?

18 R. Non, ce n'est pas de cette façon-là que les choses se sont présentées, parce que,
19 tout au début, il était question que son... on s'attelle à l'encadrement des troupes,
20 l'encadrement moral. Avant, pour... Il fallait anticiper. C'était un travail
21 d'anticipation ; il fallait encadrer les troupes dès le début.

22 Et quand l'encadrement avait commencé, il n'y avait pas de problème, et
23 l'évolution était... était positive, et... et que la... donc, l'évolution était positive. Et
24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 À mon retour, j'ai trouvé que ce corps de... d'éducateurs politiques n'existait plus,
27 et quelque temps après, il y a eu des actes répréhensibles. Ce corps n'existait plus,
28 combiné avec la présence, l'intégration massive des anciens militaires du maréchal

1 Mobutu, des anciens officiers qui avaient pris le commandement des différentes
2 unités.

3 Et les... les actions « répréhensives » avaient commencé. Je ne dis pas qu'il y avait
4 d'abord ces actions qui avaient commencé et ensuite, la création de corps des
5 éducateurs politiques, j'ai dit que, au départ, (Expurgée)
6 (Expurgée) pour commencer, dès le début, l'encadrement moral
7 des troupes. Et qu'après, il y a eu suppression de ce corps. C'est un des éléments
8 majeurs des dérapages qu'on a connus par la suite.

9 Q. Merci.

10 Pour être plus équitable, je crois qu'il vaut mieux... il vaut mieux que l'on repasse à
11 huis clos partiel, parce que c'est difficile pour vous de répondre à ces questions,
12 ainsi.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience, est-ce
14 que nous pouvons passer à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

15 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 26)*

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 17 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 18 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 19 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 20 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (*Passage en audience publique à 10 h 44*)

23 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
24 le Président.

25 M^e HAYNES (interprétation) :

26 Q. Donc, votre dernière réponse a un petit peu anticipé ma dernière question, mais
27 quelle est la distance entre Bondo et Gbadolite ?

28 LE TÉMOIN :

1 R. Au niveau du kilométrage, on peut faire facilement 400 à 450 kilomètres. Bon,
2 c'est approximatif, hein.

3 Q. Je vous remercie.

4 C'est une distance assez courte par avion, n'est-ce pas ?

5 R. Oui, par avion, oui, ça peut apparaître une distance courte, mais par route, une
6 route complètement défoncée, pour ne pas dire inexistante, ça, vous pouvez faire
7 même un mois ; mais par moto, bien sûr, vous pouvez faire deux jours, mais c'est
8 très pénible.

9 Q. Je vous remercie.

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 R. Alors, il fallait un... vraiment un tout petit appareil. Bon, lui, il a tenu que la
13 piste soit agrandie, il voulait venir... il voulait atterrir avec un Antonov.

14 Pourquoi n'a-t-il pas choisi un petit porteur ? Je ne sais pas. Peut-être qu'en votre
15 qualité de son avocat, vous pouvez lui poser la question.

16 Moi, j'ai fait le travail qu'il m'avait demandé de faire, et il m'a dit : « Je tiens à
17 atterrir avec un Antonov. »

18 Parce que... Et ça me rappelle une chose : à un certain moment, je pense que la...

19 l'administrateur du territoire qui n'avait pas pu achever les travaux, *in fine*, lui
20 avait dit que... parce qu'il a dit qu'il voulait venir, il était pressé, il lui a dit : «

21 Écoutez, Monsieur le Président, si, vraiment, vous tenez à venir rapidement, est-ce
22 qu'il n'y a pas moyen de prendre... de changer le type d'avion, de venir avec un...

23 un petit porteur ? » Et il avait... il avait refusé catégoriquement. C'est ainsi (Expurgée)

24 (Expurgée).

25 Pourquoi a-t-il refusé de prendre un petit porteur ? Je pense que vous êtes
26 maintenant, là, mieux habilité que moi pour lui poser cette question. (Expurgée)

27 (Expurgée).

28 Q. Vous venez juste de vous en rappeler ?

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, une
2 seconde.

3 Madame Bala-Gaye ?

4 M^{me} BALA-GAYE (interprétation) : Je suis désolée, Madame, mais il me semble
5 qu'il faudrait passer à huis clos partiel, si M. Haynes a l'intention de poursuivre sa
6 série de questions.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : J'avais déjà demandé des
8 expurgations à partir de la question posée par M. Haynes juste après que nous
9 « soyons » repassés en audience publique.

10 Donc, je suis tout à fait d'accord avec M^{me} Bala-Gaye. Et je vais demander à M. le
11 greffier de repasser en huis clos partiel.

12 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 49)*

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 24 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 *(Passage en audience publique à 10 h 55)*

17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous allons... Nous sommes maintenant en
18 audience publique, Madame le Président.

19 M^e HAYNES (interprétation) :

20 Q. Bien. Nous allons aborder le sujet en ce qui concerne la période qui nous
21 intéresse, fin 99, début 2000.

22 M. Alongaboni, quel que soit son grade, était commandant de brigade ; c'est cela ?

23 LE TÉMOIN :

24 R. Oui.

25 Q. Et on vous a dit que M. Bemba avait ce type de conversation avec des
26 commandants de brigade de ce type, donc des commandants d'unités militaires
27 assez importantes ?

28 R. Oui.

1 Q. Et d'après vous, ces conversations se faisaient par phonie, c'est-à-dire par radio
2 sans fil, longue distance ?

3 R. À l'époque, oui.

4 Q. Donc, la personne avec laquelle il s'entretenait devait se trouver dans une
5 station de radio ou dans un centre de communication ?

6 R. Oui.

7 M^e HAYNES (interprétation) : Je vous remercie.

8 J'en ai terminé avec cette série de questions et je pense qu'il serait peut-être
9 opportun de faire la pause.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : En effet.

11 Merci, Maître Haynes.

12 Monsieur le témoin, nous allons faire une pause d'une demi-heure, pour... Vous
13 pourrez vous reposer, ainsi que les interprètes et les sténotypistes.

14 Il est presque 11 h et nous reprendrons à 11 h 30.

15 Je vais demander au greffier d'audience de passer à huis clos, afin que le témoin
16 puisse sortir du prétoire.

17 Et dans l'intervalle, nous allons suspendre la séance, et nous reprendrons donc à
18 11 h 30.

19 Monsieur le greffier, c'est à vous.

20 *(Passage en audience à huis clos à 10 h 58)*

21 *(Expurgée)*

22 *(Expurgée)*

23 *(Expurgée)*

24 *(Expurgée)*

25 *(L'audience à huis clos, suspendue à 10 h 59, est reprise à 11 h 34)*

26 *(Expurgée)*

27 *(Expurgée)*

28 *(Expurgée)*

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (*Passage en audience publique à 11 h 36*)

5 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
6 le Président.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

8 Monsieur le témoin, bonjour.

9 LE TÉMOIN : Bonjour, Madame le Président.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous êtes prêt à
11 poursuivre votre déposition ?

12 LE TÉMOIN : Oui, je suis prêt.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vais redonner la parole à
14 M^e Haynes en lui rappelant que nous sommes en audience publique.

15 M^e HAYNES (interprétation) : Rebonjour, Monsieur.

16 LE TÉMOIN : Bonjour, Maître.

17 M^e HAYNES (interprétation) :

18 Q. Pour conclure sur ce dont nous parlions avant la pause, vous nous avez déclaré
19 que la piste d'atterrissage à Bondo est maintenant utilisée pour... apporter des
20 provisions, des approvisionnements à la population ; est-ce exact ?

21 LE TÉMOIN :

22 R. Oui. C'est exact.

23 Q. À quel moment est-ce que cela a commencé à être le cas, c'est-à-dire à être
24 utilisé pour approvisionner la population ?

25 R. Comme je l'ai dit, après avoir terminé les travaux sur la piste, je suis...

26 M. Jean-Pierre Bemba est arrivé à Bondo. Pendant une... une ou deux heures, (Expurgée)

27 (Expurgée).

28 (Expurgée)

1 (Expurgée) Et en ce moment-là, effectivement, la piste avait
2 commencé à servir pour la population, en fait, pour recevoir des avions parce qu'il
3 y a une compagnie qui était basée à Beni, qui commençait à faire Beni-Bondo avec
4 un avion Antonov.

5 Q. Donc, d'après vous, dès que la piste d'atterrissage a été ouverte, elle a été
6 utilisée pour approvisionner la population à Bondo ?

7 R. J'ai bien dit que (Expurgée) ; et à l'époque, il n'y avait pas de
8 téléphone portable, il n'y avait pas de réseau de téléphones portables, ce qui veut
9 dire (Expurgée), je n'étais plus en contact avec Gbadolite ni Bondo, sauf
10 lorsque M. Jean-Pierre Bemba m'appelait par son *satphon*, son téléphone
11 satellitaire, (Expurgée) et que moi aussi...

12 enfin je lui rendais compte et je recevais les instructions. C'est le seul contact que
13 j'avais avec Gbadolite par son canal. Ce qui veut dire qu'en général, quelques
14 activités qui se déroulaient, ce qui se passait (Expurgée)

15 (Expurgée). Quand est-ce que c'était ouvert au public, en fait, à la population ?

16 Est-ce que c'était immédiatement ? Est-ce que peut-être qu'il fallait faire des petits
17 travaux de... de maintenance ? Je ne sais pas.

18 (Expurgée) et qu'il m'a dit : « Écoutez, il
19 faut faire ce travail parce que je vais atterrir. » Et chaque fois, il me posait la
20 question : « (Expurgée)? Parce que je tiens à
21 venir à Bondo et à bord d'un Antonov. » (Expurgée).

22 Si par après, ça a eu comme conséquence que ça puisse profiter à la population,
23 c'est une bonne chose, (Expurgée)

24 (Expurgée).

25 Q. Merci beaucoup.

26 Nous sommes toujours en audience publique, je vais vous poser quelques
27 questions de base sur la géographie et sur les... l'organisation des... des voyages,
28 donc, essayez de ne pas donner un caractère trop personnel à vos réponses.

1 Lusaka, c'est en Zambie, n'est-ce pas ?

2 R. Oui.

3 Q. Pas loin de la frontière avec le Zimbabwe, n'est-ce pas ?

4 R. Lusaka... Je sais que Lukasa jusqu'à Harare, ça fait 1 000 kilomètres, parce que
5 nous avons eu à faire un déplacement par véhicule de Lusaka à Harare. Ça fait
6 1 000 kilomètres.

7 Q. Merci beaucoup.

8 Et à quelle distance se trouve Lukasa de Gbadolite ?

9 R. Oh ! Mais c'est très loin ! Parce qu'il faut traverser, il faut passer... traverser le
10 Congo du nord au sud. C'est... très loin... Combien de kilomètres ? Ça ne
11 m'étonnerait pas que ça fasse même 3 000 kilomètres ou plus ; mais c'est très loin.
12 Le Congo, c'est un pays très vaste et lorsque vous quittez Gbadolite, donc vous
13 dépassez Lubumbashi et puis, vous arrivez à Lusaka, c'est très loin.
14 3 000 kilomètres, pourquoi pas 3 500.

15 Q. Comment est-ce qu'on va de Gbadolite à Lusaka ?

16 R. Par avion.

17 Q. Par quel chemin ?

18 R. Quel chemin ? C'est par avion. Par quel chemin ? Je ne sais pas.

19 Il n'y a pas de vol, d'abord, régulier entre Gbadolite et Lusaka ; il n'y a pas de vol
20 régulier. (Expurgée)

21 (Expurgée).

22 Q. L'interprétation de votre dernière réponse n'a pas pu être complète. Vous avez
23 dit quelque chose au sujet de... « d'un voyage entre (Expurgée) ».

24 Qu'est-ce que vous avez dit exactement ? Est-ce que vous pourriez répéter votre
25 réponse ?

26 R. Concernant quoi exactement ?

27 Q. Donc, je vous ai posé la question : par quel chemin, par quelle route est-ce que
28 vous avez pu aller de Gbadolite à Lusaka par avion ?

1 R. J'ai dit que nous avions pris un jet, si ma mémoire est bonne. Et je crois que
2 nous avions... nous sommes partis... Bon, je... peut-être je n'ai pas encore... je n'ai
3 pas les idées fixes, (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 M^e HAYNES (interprétation) : Je crains qu'il ne faille repasser à huis clos partiel.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience, est-ce
20 qu'on peut passer à huis clos partiel ?

21 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 48)*

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 31 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 32 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 33 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 34 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 35 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 36 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 37 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 38 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 39 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 40 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 41 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 42 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 43 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 44 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 45 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 46 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 47 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 48 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 49 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 50 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (*Passage en audience à huis clos à 13 h 03*)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (*L'audience, suspendue à 13 h 03, est reprise à huis clos à 14 h 35*)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (*Passage en audience publique à 14 h 37*)

18 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
19 le Président.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

21 Monsieur le témoin, bonjour à nouveau.

22 LE TÉMOIN : Bonjour.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous espérons que vous
24 avez pu vous reposer au cours de cette pause déjeuner.

25 LE TÉMOIN : Oui, assurément.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Avant la pause déjeuner,
27 nous étions en train de vérifier des informations contenues dans votre déclaration
28 écrite.

1 Lorsque vous êtes arrivé pour la première fois devant cette Chambre vous avez dit
2 que, éventuellement, certaines des informations contenues dans votre déclaration
3 n'étaient pas parfaitement correctes ou nécessitaient des clarifications, et au vu de
4 la question posée par M.... M^e Haynes, j'essayais justement d'obtenir des
5 informations et des éclaircissements sur la... les périodes où vous êtes resté à
6 Gbadolite, entre mi-2002 et mi-2003.

7 Je vais donc demander à M. le greffier d'afficher à nouveau la page
8 CAR-OTP-0034-0462, afin que le témoin puisse en prendre connaissance et vérifier
9 les informations qui sont contenues sur cette page.

10 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

11 Par mesure de prudence, nous allons passer à huis clos partiel. Le document ne
12 sera affiché qu'à l'intérieur du prétoire, bien sûr.

13 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 40)*

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 53 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 54 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 56 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 57 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 58 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 59 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 60 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 61 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 62 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 63 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 64 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 65 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 66 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 67 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 68 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 69 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 70 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 71 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 72 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 73 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 74 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 75 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 76 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 77 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 78 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 *(Passage en audience publique à 16 h 27)*

21 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame
22 le Président.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

24 Maître Haynes, est-ce que la Défense pourrait donner à la Chambre une estimation
25 approximative ?

26 M^e HAYNES (interprétation) : Oui. Je pense que si la Chambre le souhaitait, nous
27 pourrions commencer l'interrogatoire de 0044 après le déjeuner.

28 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Haynes.

1 Monsieur le témoin, merci beaucoup. Voilà qui est suffisant pour aujourd'hui. Il
2 est temps de faire la pause. Nous avons fait notre séance de deux heures. Merci
3 beaucoup pour tous vos efforts. Nous vous souhaitons vraiment une nuit
4 reposante.

5 Je remercie beaucoup l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des
6 victimes, l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo.

7 Merci beaucoup à nos interprètes et à nos sténotypistes. Il faut rappeler à tous que
8 chaque jour, actuellement, les sténotypistes et les interprètes nous accordent une
9 demi-heure de plus de manière à ce que ce témoignage puisse être terminé à
10 temps. Nous apprécions beaucoup les efforts des sténotypistes et des interprètes et
11 nous les en remercions.

12 Nous allons passer à huis clos pour que le témoin puisse quitter la salle
13 d'audience.

14 Entre-temps, nous allons lever la séance pour nous retrouver demain matin, à
15 9 h 30.

16 Greffier d'audience, s'il vous plaît.

17 *(Passage en audience à huis clos à 16 h 30)*

18 *(Expurgée)*

19 *(Expurgée)*

20 *(Expurgée)*

21 *(Expurgée)*

22 *(L'audience est levée à 16 h 30)*